

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit**LAUXERA HEALTHTECH - Action : IE - ISIN FR001400A6U8 | Compartiment de la SICAV PERGAM FUNDS****Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par PERGAM**

Nom de l'initiateur : PERGAM

Site internet : www.pergam.net

Contact : Appelez le +33 (1) 53 57 72 00 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PERGAM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

PERGAM est agréée par la France sous le numéro GP01032 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 01/09/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**En quoi consiste ce produit ?**

Type : LAUXERA HEALTHTECH est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

Objectifs : dans le cadre d'une gestion discrétionnaire sur les marchés des actions internationales, l'objectif de gestion du compartiment Lauxera HealthTech est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 7 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index), en investissant dans des actions ou titres de fonds propres de sociétés internationales et de toutes tailles de capitalisation qui opèrent dans le secteur de la santé et en mettant en œuvre une stratégie extra-financière ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) selon une approche Best-in-Univers. L'actif est composé à hauteur de 90% minimum en actions.

Le compartiment prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. Le compartiment ne poursuit pas un objectif d'investissement durable, il fait uniquement la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment ne prend pas en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Le gérant met en œuvre une gestion discrétionnaire principalement exposée aux marchés des actions internationales de l'univers de la santé.

Ce compartiment vise à obtenir des plus-values à long terme en investissant dans un portefeuille d'actions ou titres de fonds propres (certificat, titres participatifs...) de sociétés internationales sélectionnées par l'équipe de gestion pour leur stratégie inhérente au secteur de la santé. L'univers d'investissement est composé d'émetteurs appartenant à l'indice MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index) et l'indice l'indice Russell 3000 Health Care Total Return (code Bloomberg : RGUSHR Index).

L'équipe de gestion s'autorise à investir jusqu'à 10% de l'actif net du compartiment dans des actions de sociétés du secteur de la santé ne faisant pas partie de l'indice de référence, cela lui permettra par exemple de pouvoir participer à des introductions en Bourse (IPO).

Le compartiment est géré activement et a pour objectif sur son horizon de placement recommandé de participer à la hausse des marchés d'actions internationaux sans contrainte indiciaire.

Le compartiment sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif sur des actions (titres vifs) du secteur de la santé, de toute taille de capitalisation (dont 30% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros), de toutes zones géographiques, y compris dans des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique Latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est.

Le degré d'exposition actions du compartiment est compris entre 50% et 100% (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Du fait de son caractère d'investissement en actions internationales, l'exposition au risque de change hors zone Euro pourra atteindre 100% de l'actif net du compartiment.

PERGAM intègre l'analyse ESG (Environnementaux et/ou Sociaux et/ou de Gouvernance) aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des émetteurs dans l'univers d'investissement.

La sélection repose sur les notations ESG fournies par un fournisseur de données externes qui, à l'échelle des entreprises, va évaluer les efforts des entreprises pour traiter les problèmes liés aux critères attachés à son industrie d'appartenance.

Une approche Best-in-Univers est appliquée en favorisant les sociétés/émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de l'univers d'investissement aboutissant ainsi à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%.

A titre d'illustration :

- pour le critère environnemental : existence d'un engagement à la réduction des émissions de CO2, d'un contrôle de la performance environnementale de l'entreprise

- pour le critère social : liberté et possibilité d'association du personnel et taux de rotation du personnel

- pour le critère de gouvernance : niveau d'indépendance de la direction et taux de femme au sein de la direction.

L'approche ESG repose sur une analyse quantitative et qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance des valeurs dans lesquelles elle est investie.

Les principales limites de cette analyse reposent sur la qualité et la disponibilité de l'information disponible. En effet, les données ESG ne sont pas encore standardisées, et notre analyse se fonde en fine sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes, dont certaines peuvent encore être parcellaires et hétérogènes.

La part des émetteurs en portefeuille faisant l'objet d'une analyse extra-financière est de 90% minimum.

Le processus de sélection est structuré autour de multiples sources d'informations : analyses broker, analyses sectorielles, analyses techniques...

L'analyse sera également effectuée en comparant les ratios de valorisations (EV/EBITDA, Marge, PER, PEG...) et les perspectives de croissance (Croissance du chiffre d'affaires) par rapport au secteur de la santé et en particulier par rapport aux ratios des indices représentatifs du secteur que sont le MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index) et le Russell 3000 Health Care Total Return (code Bloomberg : RGUSHR Index).

Une attention particulière sera portée sur les analyses des fournisseurs et des clients des entreprises sélectionnées. La sélection qui en découle traduit les plus fortes convictions de l'équipe de gestion.

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de marché actions ou de change de façon discrétionnaire et non systématique. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 7), ayant une connaissance théorique de marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

Assurance : Non-applicable.

Dépositaire : ODDO BHF SCA.

Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse middle@pergam.net. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.pergam.net.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour ouvrable (J). La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris (selon calendrier d'EURONEXT PARIS S.A.) et des jours fériés en France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 7 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé la SICAV dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Les risques suivants supportés par la SICAV non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de la SICAV :

Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 7 ans

Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 7 ans
(période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 337 €	2 830 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre 31/12/2021 et 31/05/203.
	Rendement annuel moyen	-66,63 %	-16,50 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 589 €	7486 €	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre 31/01/2014 et 31/01/2021.
	Rendement annuel moyen	-24,11 %	-4,05 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 101 €	19 838 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre 30/09/2011 et 30/09/2018.
	Rendement annuel moyen	11,01 %	10,28 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 931 €	26 950 €	
	Rendement annuel moyen	49,31 %	15,21 %	

Que se passe-t-il si PERGAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société PERGAM n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	456 €	3 226 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,56 %	2,80 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,08 % avant déduction des coûts et de 10,28 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,40 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	235 €
Coûts de transaction	0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	21 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à la performance de MSCI World Health Care Net Total Return (code Bloomberg : NDWUHC Index) sur l'exercice.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de sept (7) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de PERGAM – 28 rue Bayard – 75008 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.pergam.net.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : <https://www.pergam.net/fonds/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 1 an en fonction de la date de création de l'action.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.pergam.net/fonds/>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.pergam.net/decouvrir-pergam/nos-engagements/>